

DEVENIR INSPECTEUR EN BÂTIMENT



Pour exercer le métier d'Inspecteur en bâtiment, il est aujourd'hui plus que recommandé de détenir un diplôme prouvant vos compétences professionnelles. Notre programme *Techniques d'inspection en bâtiment et en biens immobiliers (EEC.2Y)* a été construit pour répondre aux exigences de la norme de pratique de l'AIBQ (Association des inspecteurs en bâtiments du Québec).

Avec le Collège C.E.I., vous avez la liberté de choisir entre les différents modes d'enseignement et les rythmes d'apprentissages qui permettent de concilier vos études avec une vie de famille et/ou de conserver une activité professionnelle.

À la fin de la formation, il vous sera délivré une Attestation d'études collégiales (AEC) reconnue et accréditée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Possibilité de choisir un mode d'enseignement adapté



CLASSE PHYSIQUE

- Cours en salle de classe à Montréal
- Programme intensif de courte durée



CLASSE VIRTUELLE

- Matériel livré chez vous et cours en ligne
- Accès illimité à chaque cours pendant 6 mois

Liberté de choisir votre rythme de formation



TEMPS PLEIN

Formation intensive de courte durée
Programme payable en trois versements (hors frais d'inscription)



TEMPS PARTIEL

Formation flexible avec un nombre de cours en parallèle à la carte
Programme payable par cours séparément (hors frais d'inscription)

Le programme *Techniques d'inspection en bâtiment et en biens immobiliers (EEC.2Y)*

Le programme collégial comprend neuf cours pour une durée totale de 465 heures de formation. Le prix total est de 6 495 \$ incluant le prix de tous les cours, le matériel didactique complet (dont le *Code national du bâtiment (CNB)*), les frais d'inscription et les taxes lorsqu'applicables.



Gestion des activités professionnelles

(221-001-EI)

60 heures – 725 \$

- Gérer le processus d'inspection, communiquer avec la clientèle, effectuer la tenue de dossiers
- Se représenter la profession et le contexte de travail en inspection de bâtiment et de biens immobiliers
- Analyser les responsabilités professionnelles et légales en lien avec la profession
- Se représenter les risques et les moyens liés à la santé et à la sécurité



Inspection de la partie intérieure d'un bâtiment

(221-201-EI)

45 heures – 590 \$

- Inspecter l'état des murs, des planchers et des plafonds, incluant ceux séparant les espaces habitables et un garage
- Inspecter l'état des marches, des escaliers, des balcons et balustrades
- Inspecter l'état des armoires et des comptoirs
- Inspecter l'état des fenêtres et des portes, y compris la quincaillerie
- Communiquer les résultats liés à l'inspection des parties intérieures d'un bâtiment



Inspection des composantes structurales

(221-101-EI)

45 heures – 590 \$

- Inspecter l'état des fondations
- Inspecter l'état de la structure des toits
- Inspecter l'état de la structure des murs et des planchers
- Inspecter l'état de la structure des planchers
- Inspecter l'état de la structure des colonnes et des poutres
- Communiquer les résultats liés à l'inspection de la structure



Inspection du système électrique

(221-501-EI)

45 heures – 590 \$

- Inspecter les composants d'alimentation
- Inspecter le panneau de distribution
- Inspecter les prises de courant et les interrupteurs
- Communiquer les résultats liés à l'inspection visuelle du système électrique d'un bâtiment



Inspection des systèmes de plomberie et chauffage

(221-550-EI)

60 heures – 775 \$

- Inspecter le système de distribution d'eau d'un bâtiment
- Inspecter les matériaux de la tuyauterie d'évacuation et de ventilation
- Inspecter un chauffe-eau et les appareils sanitaires
- Inspecter l'isolation et la ventilation d'un bâtiment
- Inspecter le système de climatisation et le système de chauffage
- Communiquer les résultats liés à l'inspection visuelle de la plomberie d'un bâtiment
- Communiquer les résultats liés aux systèmes de chauffage et de climatisation



Inspection de la partie extérieure d'un bâtiment

(221-301-EI)

45 heures – 590 \$

- Inspecter l'état des matériaux de parement et de revêtement extérieur des murs et des boiseries
- Inspecter les fenêtres et les portes permanentes, incluant les dispositifs de commandes électriques et de sécurité
- Inspecter les terrasses, les balcons, les perrons, les marches, les porches et les balustrades
- Inspecter les revêtements de toiture, les avant-toits incluant les fascias, les sous faces et les solins, les systèmes d'évacuation des eaux de toit, les lanterneaux et l'extérieur des cheminées
- Inspecter la végétation, les pentes du sol, l'évacuation des eaux, les entrées de garage, des trottoirs d'entrée et les murs de soutènement
- Vérifier les éléments de sécurité liés à l'accès aux piscines et bassins d'eau
- Communiquer les résultats liés à l'inspection des parties extérieures d'un bâtiment



Pratique de l'inspection préréception

(221-801-EI)

60 heures – 970 \$

- Recueillir des renseignements sur un bâtiment dans un contexte d'inspection préréception d'une maison neuve
- Compléter un formulaire d'inspection préréception fait au code de construction



Problématiques en lien avec un bâtiment

(221-701-EI)

45 heures – 590 \$

- Déceler la présence d'indices à des problématiques particulières. Ex : radon, pyrite, dépôt d'ocre, etc.
- Référer le client à une ressource spécialisée
- Expliquer les risques potentiels liés à la présence de ces problématiques



Production d'un rapport préachat

(221-901-EI)

60 heures – 725 \$

- Recueillir des renseignements sur un bâtiment dans un contexte d'inspection préachat d'un bâtiment usagé
- Rédiger un rapport d'inspection complet pour une propriété usagée

Quels sont les prérequis pour la formation ?



Diplôme ou expérience jugée suffisante :

- Secondaire 5 et 1 an d'expérience
- Secondaire 5 et 1 an de cégep
- DEP
- Équivalence de secondaire 5
- Expérience suffisante démontrée par le CV à jour



Extrait de naissance et statut légal :

- Preuve de naissance pour les personnes nées sur le territoire canadien
- Preuve de naissance et du statut légal au Canada pour les personnes nées en dehors du territoire canadien

Pourquoi choisir le Collège CEI ?



Fondé et dirigé par des professionnels des métiers de l'immobilier, notre collège a pour but de faire de vous un spécialiste.

Depuis plus de 15 ans, c'est la recherche de l'excellence qui est au fondement de la qualité de nos programmes, qu'ils soient en classe physique ou virtuelle.

NOTRE ÉQUIPE VOUS ACCOMPAGNE

CE PROGRAMME EST ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT :

- ➔ Aide financière aux études (AFE) :
Simulation en ligne : www.afe.gouv.qc.ca
Code d'établissement : 692540
Code de programme : EEC.2Y
- ➔ Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)



INFORMATIONS UTILES

Programme déductible d'impôt :
T2202A

Stationnement facile :
Prix compétitifs à la semaine

Transport en commun :

- Métro Parc, ligne bleue
- Train de banlieue (ligne Blainville-Saint-Jérôme)
- Autobus : 80, 92, 93

À UNE ÉTAPE DE VOTRE INSCRIPTION

Par courriel :
info@collegecei.com

Par téléphone :
514 905-1551
Sans frais 1 866 905-1551

En ligne :
www.college-cei.com

